

RAPPORT

**DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGÉ D'ÉLABORER UN ENSEMBLE DE DIRECTIVES
VOLONTAIRES À L'APPUI DE LA CONCRÉTISATION
PROGRESSIVE DU DROIT À UNE ALIMENTATION
ADÉQUATE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE NATIONALE**

Première session

Rome, 24 – 26 mars 2003

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 2003

Table des matières

	<u>Pages</u>
I. Questions d'organisation	1
II. Présentation des vues et propositions concernant les éléments à inclure dans les directives volontaires	1
III. Organisation future des travaux	2
IV. Autres questions	2
V. Adoption du rapport	2
 <u>Annexes</u>	
1. Ordre du jour de la session	3
2. Pays et organisations représentés à la session	5 – 6
3. Liste des documents	7 – 8
 <u>Pièces jointes</u>	
Liste des participants (IGWG RTFG 1/INF/3 Rev.1)	9 – 34
Rapport de synthèse sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes (IGWG RTFG 1/2)	35 – 43
Supplément au rapport de synthèse sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes (IGWG RTFG 1/2 Sup.1)	47
Second supplément au rapport de synthèse sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes (IGWG RTFG 1/2 Sup.2)	49 – 50

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un ensemble de directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale a tenu sa première session au siège de la FAO, à Rome, du 24 au 26 mars 2003. Ont participé à la session des délégués de 87 membres de la FAO et de l'ONU, des observateurs du Saint-Siège, de trois organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, de trois organisations intergouvernementales et de 15 organisations non gouvernementales internationales, ainsi que le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. Le présent rapport comprend les annexes ci-après: 1. Ordre du jour de la session; 2. Liste des pays et organisations représentés à la session et 3. Liste des documents. La liste complète des participants est jointe au présent document.

2. La session a été ouverte par M. Hartwig de Haen, Sous-Directeur général de la FAO chargé du Département économique et social. Le Groupe a élu par acclamation l'Ambassadeur Nouri-Naeeni (République islamique d'Iran) au poste de Président, l'Ambassadeur Christian Monnoyer (Belgique) à celui de Premier Vice-Président et l'Ambassadeur Alvaro Gurgel de Alencar (Brésil), M. Hamadoun Bocar Cissé (Mali), M. Simon Draper (Nouvelle-Zélande) pour assurer l'intérim pour la région Pacifique Sud-Ouest, M. Noel De Luna (Philippines) et Mme Lucy Tamlyn (États-Unis d'Amérique) aux postes de Vice-Présidents et membres du bureau du Groupe de travail intergouvernemental.

3. Le Groupe de travail s'est félicité de la possibilité qui lui était donnée de conduire ses débats généraux de façon à permettre aux représentants des États, ainsi qu'aux autres participants, de contribuer sur un pied d'égalité à un échange de vues constructif.

II. PRÉSENTATION DES VUES ET PROPOSITIONS CONCERNANT LES ÉLÉMENTS À INCLURE DANS LES DIRECTIVES VOLONTAIRES

4. Le Groupe de travail intergouvernemental a examiné les vues et les propositions des membres et des parties prenantes concernant les éléments à inclure dans les directives volontaires. Le Secrétariat a établi un rapport de synthèse¹ reflétant toutes les contributions des parties prenantes reçues avant le 28 février 2003, ainsi que deux suppléments rendant compte des contributions écrites et de déclarations faites lors de la session (jointes en annexe au présent Rapport). Le Groupe de travail intergouvernemental a estimé que le rapport de synthèse reflétait bien les contributions reçues et constituait une base rationnelle pour la définition de la structure et de la teneur des directives. Le Groupe de travail intergouvernemental a estimé que les directives volontaires seraient un outil pratique destiné à mettre en œuvre, au niveau opérationnel, le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. La plupart des membres ont confirmé que leurs pays s'intéressaient à de telles directives, qui devraient les aider à traduire dans la pratique le droit à une alimentation adéquate. Des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations internationales ainsi que le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation ont également souligné que de telles directives étaient nécessaires de toute urgence.

5. Le Secrétariat a préparé, à la demande du Groupe de travail intergouvernemental, un document de travail soulignant les principaux points de convergence et de divergence entre les diverses propositions présentées, les premiers étant plus nombreux. Le Groupe de travail intergouvernemental a estimé que cette vue d'ensemble donnait des indications utiles concernant

¹ Le rapport de synthèse comprend les sections suivantes: I. Introduction; II. Objectif; III. Champ d'application; IV. Principes; V. Mesures à prendre au niveau national pour assurer le droit à une alimentation adéquate; VI. Situations de conflit; VII. Dimension internationale; VIII. Suivi international; IX. Structure proposée.

les domaines exigeant un examen supplémentaire entre les sessions et a demandé au Secrétariat d'établir une deuxième version de ce document qui reflète mieux les vues des membres, ainsi que leur degré de convergence ou de divergence. Ces deux documents de travail seront disponibles sur demande adressée au Secrétariat.

III. ORGANISATION FUTURE DES TRAVAUX

6. Le Groupe de travail intergouvernemental a décidé que les membres et les parties prenantes pourraient envoyer de nouvelles contributions jusqu'au 7 avril 2003, après quoi le Secrétariat parachèverait le rapport de synthèse en y incorporant les suppléments I et II, ainsi que les nouvelles contributions. Le rapport de synthèse final serait alors soumis au Bureau pour qu'il le présente au CSA en mai 2003, comme élément du rapport intérimaire du Groupe de travail intergouvernemental au CSA. Les contributions reçues après le 7 avril seraient affichées sur le site Web et seraient, comme les autres, prises en considération par le Bureau et le Secrétariat dans leurs travaux.

7. Le Groupe de travail intergouvernemental a en outre décidé que le Bureau préparerait une première version des directives volontaires, en temps utile pour la présenter à la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental.

8. S'agissant des activités entre les sessions, le Groupe de travail intergouvernemental a noté que conformément au paragraphe 9 de l'Annexe D du rapport de la cent vingt-troisième session du Conseil de la FAO, le Bureau peut décider de réaliser des activités appropriées entre les sessions, sur la base des suggestions et propositions faites lors de la première session et en fonction des ressources disponibles et il a constaté que les fonds actuellement disponibles ne permettraient pas la réalisation de toute la gamme d'activités souhaitables.

9. Le projet de directives volontaires pourrait être inscrit à l'ordre du jour des Conférences régionales, si les régions y consentent, en consultation avec le Directeur général de la FAO.

10. La deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental se tiendrait du 22 au 26 septembre 2003. Le Groupe de travail a étudié la possibilité de différer sa troisième session, prévue initialement en mars 2004, pour la tenir à une date plus proche de la session du CSA de septembre 2004, sans pour l'instant prendre de décision.

IV. AUTRES QUESTIONS

11. Compte tenu des tâches particulières et importantes d'orientation que doit accomplir le Bureau lors du processus d'élaboration des directives volontaires, le Groupe de travail intergouvernemental a décidé que le Bureau assumerait les fonctions de Comité directeur entre ses sessions. Si le Président ou un Vice-Président devait être absent lors d'une réunion du Comité directeur, il ou elle pourrait être remplacé(e) par un représentant d'un membre de la même région, après consultation du Président.

V. ADOPTION DU RAPPORT

12. Le Groupe de travail intergouvernemental a adopté son rapport.

Annexe 1**ORDRE DU JOUR DE LA SESSION**

- I. Allocution de bienvenue prononcée au nom du Directeur général
- II. Élection du Bureau
 - a) Élection du président
 - b) Élection de six vice-présidents
 - c) Élection du rapporteur
- III. Adoption de l'ordre du jour
- IV. Présentation d'avis et de propositions relatifs aux composantes des directives volontaires
 - a) Présentation du rapport de synthèse rédigé par le Secrétariat sur la base des contributions reçues avant le 28 février 2003
 - b) Présentations orales par des membres et des parties prenantes souhaitant prendre la parole sur la question
 - c) Débat sur les contributions écrites et orales
- V. Organisation des travaux futurs
 - a) Activités intersessions
 - b) Dispositions relatives à la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental
- VI. Autres questions
- VII. Adoption du rapport de la première session

Annexe 2PAYS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS À LA SESSIONPays

Afrique du Sud	Jamahiriya arabe libyenne
Algérie	Japon
Allemagne	Kenya
Argentine	Lesotho
Autriche	Lituanie
Bangladesh	Madagascar
Bélarus	Malaisie
Belgique	Mali
Bénin	Maroc
Bolivie	Mauritanie
Brésil	Mexique
Bulgarie	Moldova
Cap-Vert	Mozambique
Chine	Myanmar
Chypre	Népal
Corée, République de	Nigéria
Costa Rica	Norvège
Côte d'Ivoire	Nouvelle-Zélande
Cuba	Oman
Danemark	Ouganda
Égypte	Pakistan
El Salvador	Paraguay
Équateur	Pays-Bas
Érythrée	Pérou
Espagne	Philippines
États-Unis d'Amérique	Pologne
Éthiopie	République arabe syrienne
Fédération de Russie	République dominicaine
Finlande	République tchèque
France	Roumanie
Gabon	Royaume-Uni
Grèce	Saint-Marin
Guatemala	Sénégal
Guinée	Sierra Leone
Haïti	Slovaquie
Honduras	Soudan
Hongrie	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Tanzanie
Iran, Rép. islamique d'	Thaïlande
Irlande	Turquie
Israël	Venezuela
Italie	Zimbabwe

Organisations membres

Communauté européenne

Saint-Siège

Représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées

Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Observateurs d'organisations intergouvernementales

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI)

Observateurs d'organisations non gouvernementales internationales

All African Farmers Network

Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir (FIAN)

Association internationale des étudiants en agriculture (AIEA)

Coopération internationale pour le développement socio-économique (CIDSE)

Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)

Institut international Jacques Maritain (IIJM)

Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique (MIJARC)

International Partners for Sustainable Agriculture (IPSA)

Ius Primi Viri (IPV)

Comité central mennonite

Rotary International

Association pour le développement international

Soroptimist International

World Alliance for Nutrition and Human Rights (WANAHR)

World Forum of Fisher Peoples (WFFP)

Annexe 3**LISTE DES DOCUMENTS****Documents officiels**

	Ordre du jour provisoire (janvier 2003)
IGWG RTFG 1/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire (mars 2003)
IGWG RTFG 1/2	Rapport de synthèse sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes
IGWG RTFG 1/2 Sup.1	Supplément au rapport de synthèse sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes
IGWG RTFG 1/2 Sup.2	Second supplément au rapport de synthèse sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes
IGWG RTFG 1/INF/1	Extrait du rapport de la cent vingt-troisième session du Conseil de la FAO, Rome, 28 octobre - 1er novembre 2002 (CL 123/REP-Révisé)
IGWG RTFG 1/INF/2	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne (CE) et ses États membres

Documents d'information

E/C 12/1999/5	Observation générale 12 sur le droit à une alimentation adéquate (article 11) du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, vingtième session, Genève, 26 avril – 14 mai 1999
---------------	---

Contributions reçues jusqu'au 28 février 2003 dont il est fait état dans le rapport de synthèse**Membres**

1. Brésil
2. Union européenne
3. Norvège
4. Suisse
5. États-Unis

Observateurs

6. Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir (FIAN) – contribution commune Société civile Nord-Sud
7. Universidad Politécnica de Valencia, Centro de Estudios Rurales y de Agricultura Internacional (CERAI-Espagne)
8. Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique (MIJARC)
9. Justice et paix (Déclaration ONG allemande)
10. Fair Food
11. Ius Primi Viri International Association

12. JEEP (Coalition ONG ougandaise)
13. Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation
14. Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
15. Programme alimentaire mondial

Contributions reçues entre le 1er et le 21 mars 2003 qui ne figurent pas dans le rapport de synthèse

Membres

- 13/03 Bénin
- 14/03 Suisse – Annexe
- 14/03 Suisse (français)
- 17/03 Ouganda (révisée)

Observateurs

- 28/02 Organisation mondiale de la santé
- 14/03 Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)
- 15/03 Annexe à la contribution de la société civile Nord-Sud
- 15/03 Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition (projet)
- 20/03 Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques (FIMARC)

Liste des participants**(IGWG RTFG1/INF/3 Rev.1)****COUNTRIES - PAYS - PAISES****ALGERIA – ALGÉRIE – ARGELIA**

Ahmed HACHEMI
Deputy Permanent Representative to FAO
Algerian Embassy
Via Barnaba Oriani, 26
00197 Rome

ARGENTINA – ARGENTINE

Sra. Hilda GABARDINI
Ministro
Representante Permanente Adjunto ante la
FAO
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma

AUSTRIA - AUTRICHE

Miss Natalie FEISTRITZER
Attaché (Agricultural Affairs)
Permanent Representative to FAO
Via Giovanni Battista Pergolesi 3
00198 Rome

Johannes KRESBACH
Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
Environment and Water Management
Division III 3 OECD, for FAO-Affairs
Stubenring 12
A-1012 Vienna

BANGLADESH

Mrs Nahida SOBHAN
First Secretary
Via Antonio Bertoloni 14
00197 Rome

Mrs Nasrin AKHTER
Counsellor (Economic Affairs)
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Antonio Bertoloni 14
00197 Rome

BELARUS - BÉLARUS – BELARÚS

Vikenty DOMNICH
First Secretary
Embassy of the Republic of Belarus to
FAO
Via delle Alpi Apuane 16
00141 Rome

BELGIUM - BELGIQUE – BÉLGICA

Christian MONNOYER
Ambassadeur du Royaume de Belgique
auprès de la FAO
Via Omero 8
00197 Rome

Léo WILLEMS
Ambassadeur
Direction générale des Relations politiques
multilatérales
Service public fédéral
Affaires étrangères, commerce extérieur et
coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
B-1000 Bruxelles

Mme Virginie DEPREAY
Assistant du Représentant permanent
Via Omero 8
00197 Rome

Mme Priscilla CLAEYS
Expert
FIAN

Jan VANNOPPEN
Expert
Vredeseilanden

Guy DESCHUYTENER
Ingénieur
Direction générale de la Coopération au
Développement
Service public fédéral (SFP) affaires
étrangères, commerce extérieur et
coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
B-1000 Bruxelles

BENIN – BÉNIN

B. TAIROU GNA
Directeur Général
Office National d'Appui à la Sécurité
Alimentaire
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de
la pêche
06 B.P. 2544
Cotonou

BOLIVIA – BOLIVIE

Srta. Erika Jacqueline CUÉLLAR
CHÁVEZ
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Via Brenta, 2a, int. 28
00198 Rome

BRAZIL - BRÉSIL – BRASIL

Alvaro GURGEL DE ALENCAR
Ambassador
Brasília

Ms Ana Lucia Ribero DA SILVA
Official
Ministry of Rural Development
Espl. Ministérios
Bl. A.80. andar
Brasília DF

BULGARIA – BULGARIE

Iliia KRASTELNIKOV
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Via Pietro Paolo Rubens 21
00197 Rome

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Jorge Maria CUSTÓDIO SANTOS
Monsieur Jorge Maria Custódio Santos
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Via G. Conducci, 4, int 3
00107 Rome

Arnaldo DELGADO
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Via Giosué Carducci 4 - Int. 3
00187 Rome

CHINA – CHINE

SHENGYAO TANG
Division Director
Department of International Cooperation
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing 100026

LIQUN LU
Second Secretary
Via della Caffarella 9
00179 Rome

COSTA RICA

Sra. Yolanda GAGO DE SINIGAGLIA
Ministro Consejero
Representante Alterno ante la FAO
Via Bartolomeo Eustachio 22
00161 Roma

Sra. Victoria GUARDIA DE
HERNÁNDEZ
Embajador ante la FAO
Via Bartolomeo Eustachio 22
00161 Roma

CUBA

Nestor PUIG PINO
Embajador ante la FAO
Via Licinia 13a
00153 Roma

José A. QUINTERO GOMÉZ
Funcionario del Ministerio de la Inversión
Extranjera y Colaboración Económica
(MINVEC)
Ave. 1ª #1803 y Calle 18
Municipio Playa
La Habana

CYPRUS - CHYPRE – CHIPRE

George F. POULIDES
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Piazza Farnese 44
00186 Rome

Artemis ANTONIADES
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to
FAO
Piazza Farnese 44
00186 Rome

**CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE - REPÚBLICA CHECA**

Jiri MUCHKA
Secretary, Czech National FAO Committee
Ministry of Agriculture
Tesnov 17
117 05 Prague 1

Pavel SKODA
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Via dei Gracchi 322
00192 Rome

CÔTE D'IVOIRE

Lida Lambert BALLOU
Conseiller
Représentant permanent adjoint
Via Guglielmo Saliceto 8
00161 Rome

Aboubakar BAKAYOKO
Conseiller
Représentant permanent suppléant
Via Guglielmo Saliceto 8
00161 Rome

**DENMARK - DANEMARK –
DINAMARCA**

Jorgen MÆRSK PEDERSEN
Minister
Permanent Representative to FAO
Via dei Monti Parioli 50
00197 Rome

Ms Mathilde GRY NIELSEN
Attaché
Royal Danish Embassy
Via dei Monti Parioli 50
00197 Rome

Soren SKAFTE
Chief Executive Officer
Chairman of the Danish National FAO
Committee
Ministry for Food, Agriculture and
Fisheries
Holbergsgade 2
DK-1057 Copenhagen K
Denmark

**DOMINICAN REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE -
REPÚBLICA DOMINICANA**

Mario ARVELO CAAMAÑO
Embajador
Representante Alterno ante la FAO
Via Giuseppe Pisanelli 1, int. 8
00196 Roma

Sra. Margarita CEDEÑO
Ministro Consejero
Representante Alterno ante la FAO
Via Giuseppe Pisanelli 1, int. 8
00196 Roma

ECUADOR – ÉQUATEUR

Sra. Patricia BORJA
Segundo Secretario
Representante Alterno
Via Antonio Bertoloni 8
00197 Roma

EGYPT - ÉGYPTE – EGIPTO

Helmy BEDEIR
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Via Salaria 267 (Villa Savoia)
00199 Rome

Mrs Nihal HEGAZY
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Salaria 267 (Villa Savoia)
00199 Rome

EL SALVADOR

Sra. Maria Eulalia JIMENEZ
Ministro Consejero
Representante Adjunto
Via Gualtierio Castellini 13
00197 Roma

ERITREA – ÉRYTHRÉE

Yohannes TENSUE
First Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Boncompagni 16
00187 Rome

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE – ETIOPIA

Mengistu HULLUKA
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Via Andrea Vesalio 16
00161 Rome

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) - COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) - COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Mme Amalia GARCIA-THÄRN
Administrateur, "Politiques et Stratégies de Sécurité alimentaire et d'aide alimentaire"
Direction Générale du Développement
1049 Bruxelles

Hugo SCHALLY
Chef d'Unité,
"Relations avec le système des Nations Unies"
Direction Générale du Développement
1049 Bruxelles

Mme Patricia VICENTE VILA
Administrateur
"Relations avec le Système des Nations Unies"
Direction Générale du Développement
1049 Bruxelles

FINLAND - FINLANDE – FINLANDIA

Ms Heidi PIHLATIE
Minister Counsellor
Permanent Representative to FAO
Via Lisbona 3
00198 Rome

Kalle LAAKSONEN
Senior Economist
Pellervo Economic Research Institute
Eerikinkatu 28 A
00180 Helsinki

FRANCE – FRANCIA

Mme Claire GAUDOT
Conseiller scientifique
Représentant permanent suppléant
Corso del Rinascimento 52
00186 Rome

Matthias LANGE
Chargé de mission
Ministère des affaires étrangères
Direction de la coopération internationale et du développement
20 rue Monsieur 75 007
Paris
France

Thierry PREVOT
Délégué
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Service des relations internationales
3 rue Barbet de Jouy
75007 Paris

GABON – GABÓN

Mme Ivone DIAS DA GRAÇA
Premier Conseiller
Représentant permanent adjoint
Via San Marino 36-36A
00198 Rome

GERMANY - ALLEMAGNE – ALEMANIA

Guntram FREIHERR VON SCHENCK
Ambassador to FAO
Via S. Martino della Battaglia 4
00185 Rome

Wolfgang STOCKL
Head of Division
Federal Foreign Office
Dept. GF04
Werderscher Markt 1
11013 Berlin

Ms Alexandra BURMANN
Advisor
Deutscher Bundestag of the Federal Republic of Germany

Thilo HOPPE
Member of the Bundestag of the Federal Republic of Germany

Berhard SCHULTE-DRUGGELTE
Member of the Bundestag of the Federal
Republic of Germany

Jochen DONNER
Deutsche Welthungerhilfe
Adenauerallee 134
D-53113 Bonn

Markus DIETERICH
Gewerkschaft Nahrung, Genuss,
Gaststätten

Ulrich HEINRICH
Member of the Bundestag of the Federal
Republic of Germany

Ludwig NELLINGER
Assistant Head of Division
Federal Ministry for Consumer Protection,
Food and Agriculture
Rochusstrasse 1
53123 Bonn

Hermann INTEMANN
Assistant Head of Division
Federal Ministry for Consumer Protection,
Food and Agriculture
Rochusstrasse 1
53123 Bonn

Martin NISSEN
Head of Division
Federal Ministry for Consumer Protection,
Food and Agriculture
Berlin

Hans SCHONEBERGER
Senior Advisor
Deutsche Gessellschaft für Technische
Zusammenarbeit (GTZ)
Eschborn

GREECE - GRÈCE – GRECIA

Evangelos FRANGULIS
Ambassador
Deputy Permanent Representative to FAO
Viale G. Rossini 4
00198 Rome

Emmanuel MANOUSSAKIS
Minister Plenipotentiary (Agricultural
Affairs)
Alternate Permanent Representative to
FAO
Viale G. Rossini 4
00198 Rome

Evangelos-Sarantis ANDRICOPOULOS
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Viale G. Rossini 4
00198 Rome

Dimitrios DADIOTIS
Consultant
Directorate of Organizations dealing with
International Economic and Monetary
Affairs
Ministry of Foreign Affairs
5, Vass. Sofia Street
10671-Athens

Ms Cornelia KRETSCHMER
Official
EU Council Secretariat
Brussels

Ms Catherine TYLIACOS
Administrator
EU Council Secretariat
Brussels

GUATEMALA

Acisclo VALLADARES
Embajador ante la Santa Sede
Piazzale S. Gregorio VII 65
00165 Roma

Sra. Ileana RIVERA DE ANGOTTI
Primer Secretario
Representante permanente alterno ante la
FAO
Piazzale S. Gregorio VII 65
00165 Roma

GUINEA – GUINÉE

S. Deen BANGOURA
Ambassadeur auprès de la FAO
Largo dell'Olgiata 15 - Is. 102/B5/int. 2
00123 Rome

HAITI - HAÏTI - HAITÍ

Mme Suze PERCY
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
Via di Villa Patrizi 7-7A
00161 Rome

HONDURAS

Oscar Antonio OYUELA CASTELLÓN
Embajador
Representante Alterno ante la FAO
Via Giambattista Vico 40, Int. 8
00196 Roma

HUNGARY - HONGRIE – HUNGRÍA

Zsolt NÉMETH
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Via Luigi Lilio 59 C3
00143 Rome

INDIA – INDE

Govindan NAIR
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via XX Settembre 5
00187 Rome

INDONESIA – INDONÉSIE

Timbul SITUMORANG
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Campania 55
00187 Rome

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') - IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)

Mohammad Saeed NOURI-NAEENI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Via Aventina 8
00153 Rome

IRELAND - IRLANDE – IRLANDA

Tony DEVLIN
First Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Piazza di Campitelli 3
00186 Rome

ISRAEL – ISRAËL

Denis-Paul MORDEHAY-RODGOLD
Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Michele Mercati 14
00197 Rome

ITALY - ITALIE – ITALIA

Ms Rita CARAMIS
Collaborateur
Coordination FAO/IFAD/PAM
D.G.C.E.
Ministère des affaires étrangères
Piazzale della Farnesina 1
Rome

Alessandro DE MASI
 Ufficio II
 D.G.C.S.
 Ministère des affaires étrangères
 Piazzale della Farnesina 1
 Rome

Paolo DUCCI
 Responsable Coordination
 FAO/IFAD/PAM
 D.G.C.E.
 Ministère des affaires étrangères
 Piazzale della Farnesina 1
 Rome

Koen MARQUERING
 Ufficio II
 D.G.A.P.
 Ministère des affaires étrangères
 Piazzale della Farnesina 1
 Rome

Francesco MARTUCCI
 Assistant
 Comité National Italien FAO
 Ministère pour les politiques agricoles et
 forestières
 Via XX Settembre 20
 00187 Rome

Ms Chiara MAZZONIS
 Consultante IAO
 Coordination FAO/IFAD/PAM
 D.G.C.E.
 Ministère des affaires étrangères
 Piazzale della Farnesina 1
 Rome

Roberto PAPINI
 Commissione italiana per l'elaborazione di
 proposte per un codice di condotta
 internazionale sul Diritto all'Alimentazione
 Secretary General
 International Jacques maritain Institute
 Via Flavia 104
 00187 Rome

Giovanni PASTORE
 INRAN
 Ministère pour les politiques agricoles et
 forestières
 Via XX Settembre 20
 00187 Rome

Ms Letizia POSTIGLIONE
 Commissione italiana per l'elaborazione di
 proposte per un codice di condotta
 internazionale sul Diritto all'Alimentazione
 Analyst
 International Jacques Maritain Institute
 33 Rue Nicolas Poussin
 75016 Paris
 France

Ms Patrizia ROMANO
 Fonctionnaire administratif
 Comité National Italien FAO
 Ministère pour les politiques agricoles et
 forestières
 Via XX Settembre 20
 00187 Rome

JAPAN - JAPON – JAPÓN

Hideki MORONUKI
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Via Quintino Sella 60
 00187 Rome

KENYA

Samuel C. YEGON
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Via Archimede 164
 00197 Rome

**KOREA, REPUBLIC OF - CORÉE,
RÉPUBLIQUE DE - COREA,
REPÚBLICA DE**

Eung-bon KIM
Deputy Director
International Cooperation Bureau
Ministry of Agriculture and Forestry
1 Joongang don
Kwacheon-si
Kyeonggi-do

LESOTHO

Kabelo MAFURA
Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Lesotho Embassy
Via Serchio, 8
00198 Rome

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA -
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE -
JAMAHIRIYA ÁRABE LIBIA**

Nuri Ibrahim HASAN
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Via Nomentana 365
00162 Rome

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Ms Edita KRISCIUNIENE
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Viale di Villa Grazioli 9
00198 Rome

MADAGASCAR

MONJA
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Via Riccardo Zandonai 84/A
00194 Rome

MALAYSIA - MALAISIE – MALASIA

Roseley KHALID
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Nomentana 297
00162 Rome

MALI – MALÍ

Hamadoun Bocar CISSÉ
Chef de Cabinet
Ministère délégué à la Sécurité Alimentaire
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche
B.P. 61
Bamako

Ibrahim Bocar DAGA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Via Antonio Bosio 20
0161 Rome

Modibo Mahamane TOURE
Deuxième Conseiller
Représentant permanent Adjoint auprès de
la FAO
Via Antonio Bosio 20
0161 Rome

MAURITANIA – MAURITANIE

Tourad OULD MOHAMED AHID
Premier Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Via Paisiello 26 - Int. 5
00198 Rome

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Victor Hugo MORALES MELENDEZ
Consejero
Representante Permanente Adjunto
Via Lazzaro Spallanzani 16
00161 Roma

**MOLDOVA, REPUBLIC OF -
MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DE -
MOLDOVA, REPÚBLICA DE**

Mrs Ala BELEAVSCHI
First Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Montebello 8
00185 Rome

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Ahmed FAOUZI
Ministre Plénipotentiaire
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Via Lazzaro Spallanzani 8 10
00161 Rome

MOZAMBIQUE

Mrs Carla MUCAVI
First Secretary
Alternate Permanent Representative
Via Filippo Corridoni 14
00195 Rome

MYANMAR

U Khin MAUNG AYE
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Viale Gioacchino Rossini 18
00198 Rome

U Aung MYINT
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Viale Gioacchino Rossini 18
00198 Rome

NEPAL – NÉPAL

Ram Chandra AGRAHARI
Secretary a.i.
Ministry of Agriculture and Cooperative
Singh Durbar
Kathmandu

Kedar Prasad POUDYAL
Acting Secretary
National Human Rights Commission
Harihar Bhawan
Ialitpur

**NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES
BAJOS**

Co NEETESON
International Affairs Department
Ministry of Agriculture, Nature
Management and Fisheries
The Hague

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA

Simon DRAPER
Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Zara 28
00198 Rome

NIGERIA – NIGÉRIA

Gabriel G. LOMBIN
Minister
Permanent Representative to FAO
Via Orazio 14 /16
00193 Rome

NORWAY - NORVÈGE – NORUEGA

Ms Margaret SLETTEVOLD
Minister Counsellor
Permanent Representative to FAO
Via delle Terme Deciane 7
00153 Rome

Arne OSHANG
Professor
Akershus University College
Ringstabekkveien 105
H- 1356 Belckestua

Ms Gunnvor BERGE
Adviser
Ministry of Foreign Affairs
7 Juni plass No 1 (PO Box 8114 Dep)
N-0032 Oslo 1

Ms Astrid ZACHARIASSEN
Adviser
Ministry of Agriculture
Akersgt 59 (PO Box 8007 Dep)N-0033
Oslo 1

OMAN – OMÁN

Rasmi MAHMOUD
Adviser
Embassy of the Sultanate of Oman
Via della Camilluccia 625
00135 Rome

PAKISTAN – PAKISTÁN

Adnan Bashir KHAN
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via della Camilluccia 682
00135 Rome

PARAGUAY

Sra. Ana María BAIARDI QUESNEL
Consejero
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Viale Castro Pretorio 116 -piso 2
00185 Roma

PERU - PÉROU – PERÚ

Miguel BARRETO
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
Via Francesco Siacci 4 - Int. 4
00197 Roma

Oswaldo DEL AGUILA RAMÍREZ
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
Via Francesco Siacci 4 - Int. 4
00197 Roma

PHILIPPINES – FILIPINAS

Noel D. DE LUNA
Agricultural Attaché
Deputy Permanent Representative to FAO
Viale delle Medaglie d'Oro 112
00136 Rome

SAN MARINO - SAINT-MARIN

Mrs Daniela ROTONDARO
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Via Eleonora Duse 35
00197 Rome

POLAND - POLOGNE – POLONIA

Romuald SZUNIEWICZ
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Via Pietro Paolo Rubens 20
00197 Rome

SENEGAL – SÉNÉGAL

Moussa Bocar LY
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Via Giulia 66
00186 Rome

Włodzimierz SEKULA
Deputy Director
National Food and Nutrition Institute
Warsaw

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Abdulai JALLOH
Director
Institute of Agricultural Research
PMB 540
Freetown

ROMANIA - ROUMANIE – RUMANIA

Mme Gabriela DUMITRIU
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Via Nicolò Tartaglia 36
00197 Rome

**SLOVAKIA - SLOVAQUIE –
ESLOVAQUIA**

Milan PAKSI
Counsellor
Representative to FAO
Via dei Colli della Farnesina 144
00194 Rome

**RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION
DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA**

Oleg KOPYAKOV
Expert
Ministry for Foreign Affairs of the Russian
Federation
Smolenskaya-Sennaya 32-34
121200 Moscow

**SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD –
SUDÁFRICA**

Mrs Catharina DU TOIT
First Secretary
Alternate Representative to FAO
Via Tanaro 14
00198 Rome

Alexander V. YAKIMUSKIN
Alternate Observer to FAO
Bureau of the Permanent Observer of the
Russian Federation to FAO
Via Gaeta 5
00185 Rome

Ms Rebecca MAMABOLO
Food Security Policy Specialist
Department of Agriculture
Private Bag x 250
Pretoria 0001
South Africa

Ms Cecilia LIF
Senior Administrative Officer
Division for EU Coordination and
International Affairs
Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
SE-103 33 Stockholm

Masiphula MBONGWA
Deputy Director General
Department of Agriculture
Private Bag x 250
Pretoria 0001
South Africa

SWITZERLAND - SUISSE – SUIZA

Lothar CAVAZIEL
Affaires multilatérales
Direction du développement et de la
coopération
Ministre
Représentant désigné permanent auprès de
la FAO

SPAIN - ESPAGNE – ESPAÑA

Ernesto RIOS
Representante Permanente ante la FAO
Largo dei Lombardi 21
00186 Roma

Mme Barbara EKWALL
Affaires multilatérales
Direction du développement et de la
coopération
CH-3003
Berne
Switzerland

Sra. Maria Pilar VILLALBA
Subdirección General de Relaciones
Agrarias Internacionales
Ministerio de Agricultura, Pecsá y
Alimentación

Alwin KOPSE
État-major de la direction
Office fédéral de l'agriculture
CH-3003 Berne

SUDAN - SOUDAN – SUDÁN

Mohamed Said Mohamed Ali HARBI
Counsellor (Agricultural Affairs)
Permanent Representative to FAO
Via Lazzaro Spallanzani 24
00161 Rome

Mme Anne-Laure MAGNARD
État-major de la direction
Office fédéral de l'agriculture
CH-3003 Berne

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Ms Pernilla IVARSSON
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative
Piazza Rio de Janeiro 3
00161 Rome

Hubert POFFET
Conseiller
Représentation permanente de la Suisse
auprès de la FAO
Viale Aventino 89
00153 Rome

Mme Mirjana SPOLJARIC
Coordination ONU
Division politique III
Département fédéral des affaires étrangères
Palais fédéral ouest
3003 Berne

**SYRIAN ARAB REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE –
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Bashar AKBIK
First Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Piazza d'Aracoeli 1
00186 Rome

**TANZANIA, UNITED REPUBLIC OF -
TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE -
TANZANÍA, REPÚBLICA UNIDA DE**

Mrs Perpetua Mary HINGI
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to
FAO
Villa Tanzania
Viale Cortina D'ampezzo 185
00135 Rome

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Pote CHUMSRI
Minister (Agricultural Affairs)
Permanent Representative to FAO
Office of Agricultural Affairs
Via Cassia 929 Villino M
00189 Rome

Pornprome CHAIRIDCHAI
First Secretary (Agriculture)
Alternate Permanent Representative to
FAO
Office of Agricultural Affairs
Via Cassia 929 Villino M
00189 Rome

Korntip RATANAKOMUT
Counsellor (Agriculture)
Alternate Permanent Representative to
FAO
Office of Agricultural Affairs
Via Cassia 929 Villino M
00189 Rome

TURKEY - TURQUIE – TURQUÍA

Mrs Serap OZCOSKUN
Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Palestro 28
00185 Rome

UGANDA – OUGANDA

J.M. ALIRO OMARA
Manager
Uganda Human Rights Commission
Ntinda

Nathan BYAMUKAMA
Head
Department of Monitoring and Treaties
Uganda Human Rights Commission

David OBONG
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal Industry
and Fisheries
P.O. Box 102
Entebbe

Robert SABITI
Principal Development Analyst
Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of Uganda
Via Ennio Quirino Visconti 8
00193 Rome

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
REINO UNIDO**

Mrs Jo YVON
First Secretary (Development)
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Monserrato 48/1
00186 Rome

**UNITED STATES OF AMERICA -
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS
UNIDOS DE AMÉRICA**

Tony P. HALL
Ambassador
Permanent Representation to FAO
Via Vittorio Veneto 119A
00187 Rome

Andre SURENA
Assistant Legal Adviser for Human Rights
and Refugees
Office of the Legal Adviser
Department of State
Washington D.C

Ralph CUMMINGS
Senior Economist
Office of Agriculture
Bureau of Economic Growth, Agriculture
and Trade
Agency for International Development
Washington DC 20523

Ms Sharon KOTOK
Foreign Affairs Officer
Bureau of International Organization
Affairs
Department of State

Mrs Lucy TAMLYN
First Secretary/Alternate Permanent
Representative to FAO
Via Vittorio Veneto 119A
00187 Rome

VENEZUELA

Carlos POZZO BRACHO
Ministro Consejero
Representante Adjunto ante la FAO
Via Nicolò Tartaglia 11
00197 Roma

Freddy LEAL
Agregado Agrícola
Representante Alterno ante la FAO
Via Nicolò Tartaglia 11
00197 Roma

ZIMBABWE

Mrs Mary Margaret MUCHADA
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Via Virgilio 8
00193 Rome

HOLY SEE

SANTA SEDE

SAINT-SIEGE

Msgr Mons. Renato VOLANTE
Permanent Observer of the Holy See
Palazzo San Calisto
Piazza San Calisto 16
00120 Vatican City

Vincenzo BUONOMO
Alternate Permanent Observer
Permanent Observer Mission of the Holy See
Palazzo San Calisto
Piazza San Calisto 16
00120 Vatican City

Lelio BERNARDI
Adviser
Permanent Observer Mission of the Holy See
Palazzo San Calisto
Piazza San Calisto 16
00120 Vatican City

Giovanni TEDESCO
Adviser
Permanent Observer Mission of the Holy See
Palazzo San Calisto
Piazza San Calisto 16
00120 Vatican City

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND
SPECIALIZED AGENCIES

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS
SPECIALISEES

REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y
ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UN SPECIAL RAPPORTEUR ON THE RIGHT FOR FOOD

**RAPPORTEUR SPÉCIAL DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME SUR LE
DROIT À L'ALIMENTATION**

**RELATOR ESPECIAL DE LA COMISIÓN DE DERECHOS HUMANOS SOBRE EL
DERECHO A LA ALIMENTACIÓN**

Christophe GOLAY
Research Assistant the UN Special Rapporteur on the Right to Food
Office of the UN High Commissioner for Human Rights
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10

Ms Sally-Anne WAY
Senior Researcher to the UN Special Rapporteur on the Right to Food
Office of the UN High Commissioner for Human Rights
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10

Jean ZIEGLER
UN Special Rapporteur on the Right to Food
Office of the UN High Commissioner for Human Rights
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10

UNITED NATIONS INSTITUTE FOR TRAINING AND RESEARCH

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

**INSTITUTO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA FORMACIÓN PROFESIONAL E
INVESTIGACIONES**

Yves BERTHELOT
Senior Research Fellow
UNITAR

**UNITED NATIONS OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES DES DROITS DE L'HOMME
OFICINA DEL ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LOS
DERECHOS HUMANOS**

Carlos LOPEZ
Human Rights Officer
Office of the UN High Commissioner for Human Rights
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10

Ms Maria Luisa SILVA
Team Leader - Analysis and Right to Development Team
Office of the UN High Commissioner for Human Rights
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10

**WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS**

Allan JURY
Chief
Food Security, Safety Nets and Relief Service
WFP
Via Cesare Giulio Viola 68/70
Parco de' Medici
00148 Rome

Ms Marloes VAN DER SANDE
Policy Officer
Food Security, Safety Nets and Relief Service
WFP
Via Cesare Giulio Viola 68/70
Parco de' Medici
00148 Rome

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES

OBSERVADORES DE ORGANIZACIONES
INTERGUBERNAMENTALES

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
COMITÉ INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA**

Ms Emanuela-Chiara GILLARD
Legal Adviser
Legal Division
19 avenue de la Paix
CH 1202 Genève
Switzerland

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES
ALIMENTAIRES
INSTITUTO INTERNACIONAL DE INVESTIGACIONES SOBRE POLÍTICAS
ALIMENTARIAS**

Marc COHEN
Special Assistant to the Director General
IFPRI
2033 K Street, N.W.
Washington DC 20006
USA

INTERNATIONAL PLANT GENETIC RESOURCES INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
INSTITUTO INTERNACIONAL DE RECURSOS FITOGENÉTICOS

Pablo EYZAGUIRRE
Senior Scientist
Anthropology and Socioeconomics
Genetic Resources Science and Technology Group
IPGRI
Via dei Tre Denari 472/a
00057 Maccarese (Fiumicino)
Rome

OBSERVERS FROM INTERNATIONAL NON-
GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

OBSERVADORES DE ORGANIZACIONES NO
GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES

ALL AFRICAN FARMERS NETWORK

Abdalla Hassan ELOBEID
Treasurer
Sudan Veterinary Association
P.O. Box 2382 - 11111
Khartoum

FIAN INTERNATIONAL

Pascal BERGERET
Gret
France

Yves BERTHELOT
Président
Comité français de solidarité internationale (CFSI)
54 quai Gustave-Ador
1207 Genève

Fernando FÉRNANDEZ SUCH
Resp. Ar. Rural
Cáritas Española
Calle San Bernardo 99 bis 7a pta
28015 Madrid

Ms Cecilie HAARE
FIAN
Ullevaalsvn. 59a,0171
Oslo
Norway

Ms Carlota MERCHAN
Responsable Educación
Prosalus
Ercilla 52 Esc 2a 1o 1a
28005 Madrid

Magha I. MOHAMADOU
ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest)
Burkina Faso

Ray ONYEGU
Director
Shelter Rights Initiative
6 Adisa Bashua Street, Off Adelabu Street
Surulere, Lagos
Nigeria

Jonathan Eliot SHEFF
FIAN
USA

Mme Karine TAVERNIER
Chargée d'étude
Solagral
45 bis Avenue de la Belle Gabrielle
Nogent-sur-Marne

Michael WINDFUHR
FIAN International
Germany

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF AGRICULTURAL STUDENTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS EN AGRICULTURE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE ESTUDIANTES DE AGRICULTURA

Leone MAGLIOCCHETTI LOMBI
International Association of Agricultural Students
Vicolo Savelli 30
00186 Rome

Ms Elisabetta MARIOTTI
International Association of Agricultural Students
Via Sante Coletta, 12
01032
Caprarola

INTERNATIONAL COOPERATION FOR DEVELOPMENT AND SOLIDARITY
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITÉ

Ms Catherine GAUDARD
Food Sovereignty Programme Officer
CCFD
Rue Jean Lantier
75001 Paris

INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS MOVIMIENTOS DE AGRICULTURA
BIOLÓGICA

Ms Cristina GRANDI
Coordinator
IFOAM/FAO Liaison Office presso AIAB
Via Piave 14
00187 Rome

INTERNATIONAL JACQUES MARITAIN INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL JACQUES MARITAIN

Pierre SPITZ
Advisor on the Right to Food, IJIM
Director of Research
INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)
11 bis Rue Lagarde
75005 Paris

INTERNATIONAL MOVEMENT OF CATHOLIC AGRICULTURAL AND RURAL YOUTH

Ms Christine HERTRICH
Representative to FAO
MIJARC
Mittelstr. 38
Bamberg
D-96052 Germany

INTERNATIONAL PARTNERS FOR SUSTAINABLE AGRICULTURE

Arthur GETZ ESCUDERO
Associate
IPSA
2100 L Street, N.W.
Washington, DC 20037

IUS PRIMI VIRI

Ms Angelamaria LORETO
Sociologist
Secretary General
IPV
c/o C.E.U.
Via A. Bertoloni 29
00197 Rome

Fabio MANZIONE
Agronomist
IPV
c/o C.E.U.
Via A. Bertoloni 29
00197 Rome

MENNONITE CENTRAL COMMITTEE

Stuart CLARK
Mennonite Central Committee
Canadian Foodgrains Bank
P.O. Box 767
400-280 Smith Street
Winnipeg, Manitoba
Canada R3C 2L4

Mme Carole SAMDUP
International Centre for Human Rights and Democratic Development
1001 de Maisonneuve East, Suite 1100
Montreal, Quebec
Canada H2L 4P9

ROTARY INTERNATIONAL

Antonio LICO
Rotary International
Via Luigi Amadei 4
00152 Rome

SOCIETY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
SOCIEDAD INTERNACIONAL PARA EL DESARROLLO

Ms Siobhan KELLY
Programme Officer
SID
Via Panisperna 207
00184 Rome

Ms Thuy Thu LE
Programme Officer
SID
Via Panisperna 207
00184 Rome

SOROPTIMIST INTERNATIONAL
ASSOCIATION SOROPTIMISTE INTERNATIONALE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL SOROPTIMISTA

Mrs Carmela BASILI
Soroptimist International
Via Flaminia 203
00196 Rome

WORLD ALLIANCE FOR NUTRITION AND HUMAN RIGHTS

Ms Wenche BARTH EIDE
WANahr/IPRFD
Norway

Uwe KRACHT
Co-Coordinator
WANahr
External Research Associate
International Project on the Right to Food in Development (IPRFD)
Vle delle Medaglie d'Oro 415, int.4
00136 Rome

WORLD FORUM OF FISHER PEOPLES

Andrew JOHNSTON
WFFP
Cape Town
South Africa

Thomas Xavier KOCHERRY
WFFP (India)
Velankanny Junction
Valiathura
Thiruvananthpuram
695008 Kerala
India

Rapport de synthèse sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes
(IGWG RTFG 1/2)

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
I. Introduction	1 – 3
II. Objectif	4 – 5
III. Champ d’application	6 – 11
IV. Principes	12 – 17
V. Mesures à prendre au niveau national pour assurer le droit à une alimentation adéquate	18 – 36
V.1 <i>Approche intégrée</i>	19
V.2 <i>Importance des institutions</i>	20 – 21
V.3 <i>Stratégies nationales détaillées</i>	22 – 23
V.4 <i>Bonne gouvernance</i>	24
V.5 <i>Sensibilisation</i>	25
V.6 <i>Meilleures pratiques</i>	26
V.7 <i>Mesures visant à assurer le respect du droit à une alimentation adéquate</i>	27
V.8 <i>Mesures visant à protéger le droit à une alimentation adéquate</i>	28 – 30
V.9 <i>Mesures visant à concrétiser (faciliter et appliquer) le droit à une alimentation adéquate</i>	31 – 33
V.10 <i>Suivi, évaluation et recours</i>	34 – 36
VI. Situations de conflit	37
VII. Dimension internationale	38 – 40
VIII. Suivi international	41
IX. Structure proposée	42 – 43
Appendice 1: Contributions dont il est fait état dans le rapport de synthèse	

I. Introduction

1. La décision prise par le Conseil de la FAO à sa cent vingt-troisième session (28 octobre-1^{er} novembre 2002) de créer le Groupe de travail intergouvernemental prévoyait l'établissement par le secrétariat du Groupe d'un rapport de synthèse sur les contributions envoyées par les gouvernements et les parties prenantes en vue de la première session du Groupe de travail. Le présent rapport a été établi pour répondre à cette demande.

2. Au 28 février 2003, le Secrétariat avait reçu 16 contributions, dont cinq provenaient d'États Membres et onze de parties prenantes, y compris d'organisations internationales intergouvernementales ou non gouvernementales. Ces contributions, dont la liste figure à l'Annexe 1, ont servi de base à l'établissement du présent rapport.

3. Ce rapport de synthèse vise à présenter les contributions reçues de façon à faciliter les débats du Groupe de travail. À cet effet, il est divisé en huit sections. **Au sein de chacune de ces sections, les suggestions sont présentées en fonction du degré de consensus apparent dont elles font l'objet, en commençant par celles les plus largement partagées.**

II. Objectif

4. Toutes les contributions s'accordent sur l'objectif des Directives volontaires (ci-après dénommées Lignes directrices). Celles-ci sont considérées essentiellement comme un outil, ou une carte routière, visant à faciliter la mise en œuvre des obligations juridiques liées au droit à une alimentation adéquate² et la réalisation des objectifs fixés par le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial de l'alimentation et d'autres grandes conférences internationales. Les Lignes directrices serviraient à orienter les ordres du jour administratifs et législatifs et faciliteraient l'identification systématique de mesures et de programmes juridiques et politiques visant à concrétiser le droit à une alimentation adéquate dans tous les pays. Selon de nombreuses contributions, il importe que les Lignes directrices s'inspirent des meilleures pratiques. Plusieurs indiquent que les Lignes directrices doivent identifier les éléments clefs des stratégies nationales et énoncer des principes généraux pour l'élaboration de politiques, en mettant l'accent sur les processus, la mise en œuvre et le suivi.

5. De nombreuses contributions soulignent que les Lignes directrices doivent donner des orientations pour garantir la transparence, la responsabilité, la décentralisation et la participation en matière de politiques et d'interventions alimentaires et faciliter la coordination entre les différents niveaux hiérarchiques et les différentes institutions nationales. D'autres soulignent que les Lignes directrices doivent être claires, simples et rédigées de façon que les parties prenantes puissent les adopter sans problème et qu'elles doivent aussi s'appuyer sur les outils existants pour en améliorer l'efficacité.

III. Champ d'application

6. La Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* (paragraphe 10) plaidait en faveur de l'élaboration de Directives *volontaires*, autrement dit non juridiquement contraignantes.

7. La plupart des contributions soulignent l'importance de l'Observation générale 12 sur le droit à une alimentation adéquate, adoptée par le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels, comme constituant une interprétation faisant autorité du droit à

² Les obligations internationales concernant le droit à une alimentation adéquate sont énoncées dans divers instruments internationaux: Article 11 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, Articles 24 et 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant, Article 12 de la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et plusieurs dispositions des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels.

une alimentation adéquate. Plusieurs notent également la pertinence de l'Observation générale 15 sur le droit à l'eau adoptée par le même organe.

8. Il est reconnu par tous que les Lignes directrices doivent être exhaustives et couvrir les obligations des États à tous les niveaux, autrement dit, l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre le droit à une alimentation adéquate. La nécessité d'envisager à la fois le développement et l'autosuffisance à long terme et les besoins immédiats de ceux qui ont faim ou qui sont mal nourris est également largement reconnue.

9. L'importance d'un droit humanitaire international applicable en cas de conflit armé est soulignée et il est suggéré que les Lignes directrices englobent aussi bien les mesures alimentaires prises en tant de paix que celles à prendre en cas de conflit armé, de situations d'urgence ou d'autres crises.

10. Un accord général se dégage sur le fait que les Lignes directrices doivent être axées avant tout sur les obligations des gouvernements nationaux, même si nombre de contributions proposent également une approche multipartite, soulignant la nécessité de débattre des rôles et des responsabilités des acteurs autres que les pouvoirs publics, notamment des entreprises privées. L'attention est souvent appelée sur l'impact du commerce international, la coopération et l'assistance à la conception et à l'application de politiques nationales. Il ne semble pas y avoir d'accord, en revanche, sur la portée des obligations des États au niveau international, certaines contributions traitant des obligations internationales ou externes des États et des responsabilités des organisations intergouvernementales, en réclamant des orientations et des recommandations dans ce domaine, tandis que d'autres estiment que cela ne serait pas justifié. Certaines contributions proposent que la question de la souveraineté alimentaire soit traitée dans les Lignes directrices, tandis que d'autres suggèrent que les droits de l'homme en général, et le droit à une alimentation adéquate en particulier, devraient avoir la priorité par rapport à toutes les autres obligations internationales. Une contribution propose que la responsabilité sociale des entreprises soit mise en exergue dans les Lignes directrices, notamment en ce qui concerne les contrats, les prix, et le partage des bénéfices qui devraient être plus équitables.

11. Les contributions montrent que la plupart des parties prenantes attachent de l'importance aux liens entre la sécurité alimentaire et les facteurs qui la sous-tendent, tels que le commerce international, l'assistance alimentaire et financière et les droits de propriété intellectuelle. Les avantages potentiels du commerce international dans le contexte de la réduction de la pauvreté sont reconnus, de même que l'appui que la communauté internationale pourrait apporter aux gouvernements en matière de droit à une alimentation adéquate, mais il n'y a pas d'accord sur la question de savoir si ces questions doivent être traitées dans les Lignes directrices. Certaines estiment que ces questions doivent être traitées par les instances appropriées.

IV. Principes

12. Les principes proposés dans les contributions peuvent être regroupés en trois grandes catégories.

13. Tout d'abord, les Lignes directrices devraient être conformes au droit international et compatibles avec les stratégies sociales, économiques et environnementales durables des récents sommets mondiaux. Toutefois, si certaines contributions indiquent que les Lignes directrices ne doivent pas créer de nouvelles obligations, d'autres voudraient qu'elles garantissent la conformité du droit économique international aux obligations découlant du droit à une alimentation adéquate.

14. Pratiquement toutes les contributions reconnaissent qu'il appartient aux gouvernements nationaux d'assurer le droit à une alimentation adéquate. Toutefois, le rôle essentiel de la coopération internationale est aussi souligné.

15. Troisièmement, le rôle central d'approches fondées sur les droits et le principe selon lequel les êtres humains doivent être au centre des politiques et programmes de développement

ont été soulignés. Il est question, à ce titre, de transparence, de responsabilité, de capacité législative, d'indépendance du pouvoir judiciaire, de participation, de communication avec les parties prenantes et de non-discrimination.

16. La grande majorité des contributions soulignent le principe de la non-discrimination comme élément clef d'une approche de la sécurité alimentaire fondée sur les droits. Le droit international interdirait toute distinction pour quelque motif que ce soit, si elle a pour objet ou pour effet de réduire à néant ou d'empêcher la jouissance ou l'exercice du droit à une alimentation adéquate sur un pied d'égalité. La non-discrimination en tant que principe sous-tend également toute approche de la sécurité alimentaire fondée sur la parité hommes-femmes.

17. L'application du principe de non-discrimination peut exiger des mesures particulières pour assurer l'égalité des chances des groupes traditionnellement défavorisés et vulnérables.

V. Mesures à prendre au niveau national pour assurer le droit à une alimentation adéquate

18. Dans cette section, les questions soulevées dans les contributions concernant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate au niveau national sont regroupées sous différentes rubriques, qui pourraient constituer un cadre pour la rédaction des Lignes directrices. Chaque fois que possible, ces questions ont été regroupées en fonction des divers niveaux de responsabilité gouvernementale dans la concrétisation du droit à une alimentation adéquate, qui suppose que ce droit soit respecté, protégé et réalisé.

V.1 Approche intégrée

19. Les contributions soulignent généralement la nécessité d'approches globales, multisectorielles et intégrées du droit à une alimentation adéquate. Autrement dit, il convient d'intégrer le droit à une alimentation adéquate dans les politiques plus larges de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement et plus particulièrement dans les plans de réduction de la pauvreté rurale. La nécessité de prendre en compte la situation des femmes et des jeunes ruraux est soulignée. Une approche intégrée suppose aussi que des mesures parallèles soient prises dans des secteurs comme la santé, l'eau de boisson, l'assainissement, l'enseignement, l'emploi et la protection sociale.

V.2 Importance des institutions

20. Les aspects institutionnels du droit à une alimentation adéquate sont soulignés, notamment les responsabilités organisationnelles et la coordination entre les différents niveaux et secteurs gouvernementaux, ainsi qu'entre le gouvernement et les organisations de la société civile, y compris le secteur commercial.

21. Des conseils pour la création d'un cadre juridique et organisationnel en vue de la formulation, de l'application et du suivi des lois, politiques et stratégies nationales concernant le droit à une alimentation adéquate ont été jugés souhaitables. Les Lignes directrices devraient identifier les aspects génériques des stratégies nationales de lutte contre la faim et la malnutrition, en laissant aux États une certaine marge de manœuvre pour tenir compte de leurs circonstances et besoins particuliers.

V.3 Stratégies nationales détaillées

22. Les stratégies nationales devraient prendre en compte tous les aspects de la concrétisation du droit à l'alimentation relatifs au système de production alimentaire (production, transformation, distribution, commercialisation et consommation) et à la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, utilisation, sécurité sanitaire, état nutritionnel).

23. Il est suggéré que les Lignes directrices traitent au minimum des éléments clefs cités ci-après:

- Objectifs, y compris points de référence et délais.
- Ressources et acteurs et institutions responsables.
- Mécanismes de suivi avec indicateurs et remèdes.
- Institutions et processus transparents et responsables.
- Politique nationale en cas de crise ou de catastrophes naturelles prévoyant non seulement des arrangements institutionnels et des ressources susceptibles d'assurer en permanence des approvisionnements suffisants grâce à la constitution de stocks alimentaires et de fonds, mais aussi des systèmes d'alerte rapide.
- Identification et conception de politiques et de programmes spéciaux pour les groupes marginalisés ou traditionnellement défavorisés; identification des causes de leur situation et mesures correctives.
- Intensification durable de la production vivrière pour répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.

V.4 Bonne gouvernance

24. L'application de pratiques de gouvernance participatives, transparentes et responsables permettant d'utiliser efficacement les ressources disponibles, tout en évitant corruption et favoritisme, est présentée comme un élément clef de la concrétisation de tous les droits de l'homme et en particulier du droit à une alimentation adéquate. Le respect du droit, de la démocratie, des libertés fondamentales et de la participation à la prise de décisions, pilier de la bonne gouvernance, permet aux particuliers et aux groupes d'exiger de leur gouvernement des politiques qui traitent de manière appropriée les causes de l'insécurité alimentaire et peut encourager les communautés à travailler à leur propre autosuffisance. Les Lignes directrices pourraient aussi donner des conseils sur la façon de renforcer la communication entre la société civile et les gouvernements et la participation de la société civile au processus menant à la concrétisation du droit à l'alimentation.

V.5 Sensibilisation

25. Plusieurs contributions soulignent la nécessité de stratégies de promotion et de sensibilisation qui définissent le rôle des médias, des personnalités religieuses et de la société civile en général pour tout ce qui concerne la réalisation du droit à une alimentation adéquate.

V.6 Meilleures pratiques

26. Les Lignes directrices pourraient définir les mesures à inclure dans les stratégies nationales en s'inspirant des meilleures pratiques. Des mesures pourraient être adoptées dans de nombreux domaines, comme l'agriculture, les pêches, l'élevage, l'eau, l'accès à la terre, les semences, les connaissances et d'autres ressources productives ainsi que la protection des consommateurs et les filets de protection sociale. La prise en compte, le cas échéant, de la problématique hommes-femmes est également recommandée.

V.7 Mesures visant à assurer le respect du droit à une alimentation adéquate

27. La plupart des contributions soulignent que les efforts faits pour concrétiser le droit à une alimentation adéquate devraient viser essentiellement à créer un environnement favorable, dans lequel chacun mange à sa faim. Les États ne devraient intervenir que pour faciliter ou assurer l'alimentation de ceux qui sont incapables de se nourrir par eux-mêmes. À cet égard, il est rappelé que certaines obligations doivent être assumées sans délai, tandis que d'autres peuvent faire l'objet d'une application progressive, dans la limite des ressources disponibles.

V.8 Mesures visant à protéger le droit à une alimentation adéquate

28. De nombreuses contributions soulignent l'importance, dans le contexte du droit à une alimentation adéquate et d'autres droits de l'homme, du rôle des gouvernements en matière de réglementation. L'accent est mis sur la responsabilité de l'État qui doit s'assurer que les activités des organismes privés, notamment des entreprises multinationales relevant de leur juridiction, n'empêchent pas les particuliers de jouir du droit à une alimentation adéquate. La question demeure de savoir si les Lignes directrices doivent formuler des recommandations à l'intention des acteurs et des entreprises du secteur privé ou bien seulement donner aux États des orientations en ce qui concerne la réglementation du secteur privé et d'autres activités ne relevant pas des pouvoirs publics. Toutefois, il semble acquis qu'au moins dans le contexte de l'aide alimentaire en cas de situation d'urgence ou de conflit, les Lignes directrices devraient spécifier les droits et le rôle des acteurs autres que les pouvoirs publics.

29. En fait, la plupart des contributions soulignent que les Lignes directrices devraient aussi porter sur les mesures visant à assurer l'accès à une alimentation saine et nutritive, à tout moment, y compris dans les situations d'urgence.

30. Un certain nombre de contributions indiquent que les Lignes directrices devraient traiter également des politiques foncières et des mesures concernant les droits de propriété.

V.9 Mesures visant à concrétiser (faciliter et appliquer) le droit à une alimentation adéquate

31. Plusieurs contributions suggèrent que les Lignes directrices évoquent le rôle de l'État dans l'accès à l'alimentation et la création de revenus et donnent des orientations à ce sujet, concernant, notamment, l'amélioration de l'évaluation des ressources naturelles, des biens d'équipement et des ressources productives, de l'enseignement et de la formation, des technologies, des marchés, des ressources financières, des services et de l'emploi et l'accès équitable à ces ressources.

32. Presque toutes les contributions notent que certains groupes devraient faire l'objet de mesures particulières. Les Lignes directrices pourraient donner des indications sur le type de mesure spéciale et de filets de sécurité à mettre en place à cette fin. Les groupes concernés seraient les victimes de catastrophes, les personnes affectées par le VIH/SIDA, les handicapés, les orphelins, les personnes âgées, certaines minorités ou populations autochtones et les femmes chefs de ménage.

33. Les mesures visant à prévenir ou à résoudre les différends pourraient, selon certaines contributions, constituer un élément important des Lignes directrices.

V.10 Suivi, évaluation et recours

34. Plusieurs contributions soulignent la nécessité de mécanismes nationaux efficaces, participatifs et responsables chargés de suivre la réalisation des objectifs fixés dans les stratégies nationales, tandis que d'autres suggèrent que des procédures soient mises en place pour permettre aux particuliers et aux groupes de poser des questions concernant la mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate. Ceci suppose l'existence de mécanismes de suivi des processus engagés et des résultats obtenus grâce aux Lignes directrices. Pour d'autres, les Lignes directrices devraient recommander la mise en place de recours et de solutions judiciaires ou quasi-judiciaires en cas de non-respect du droit à une alimentation adéquate.

35. Dans ce contexte, des points de repère vérifiables et des méthodes fiables de collecte de données sont jugés indispensables. Ces méthodes pourraient être liées aux systèmes d'information dérivés du Système d'information et de cartographie de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité (SICIAV).

36. Plusieurs contributions soulignent la nécessité de prévoir la réparation du tort subi en cas de violation du droit à une alimentation adéquate. Les tribunaux pourraient être appelés à se prononcer sur les infractions à ce droit et à d'autres droits de l'homme. Les juges et d'autres membres de la profession juridique pourraient être encouragés à jouer un rôle à cet égard.

VI. Situations de conflit

37. Il est proposé que les Lignes directrices rappellent, par le biais de clauses de sauvegarde ou de toute autre façon, que les parties à un conflit armé doivent respecter leurs obligations en vertu du droit humanitaire international et des droits de l'homme, notamment les dispositions visant à assurer l'approvisionnement alimentaire ou l'accès à l'alimentation dans des situations de conflit armé. Les parties à un conflit armé doivent respecter les règles régissant l'assistance humanitaire et la protection du personnel chargé des secours en cas de conflit armé. Il est suggéré que les Lignes directrices réaffirment le devoir qu'ont les États d'accepter l'assistance humanitaire, en particulier l'assistance alimentaire, qui n'est pas discriminatoire et qui est impartiale, neutre et indépendante. Il est également rappelé que l'alimentation ne doit pas être utilisée comme instrument de pression politique ou économique et que la privation de nourriture des personnes protégées est interdite par le droit international.

VII. Dimension internationale

38. Toutes les contributions accordent une grande importance à la coopération internationale, bien que les avis divergent sur la place à accorder à cette dimension internationale. Il est question notamment de l'assistance et du soutien que des pays tiers pourraient apporter dans des domaines comme la prévention des conflits, la démocratie et la bonne gouvernance, l'identification des débouchés commerciaux internationaux et le respect des normes sanitaires et phytosanitaires, y compris celles visant la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

39. En ce qui concerne l'assistance alimentaire internationale, la majorité des contributions attachent une grande importance à la solidarité internationale en cas de crise, certaines rappelant le devoir des États, en vertu du droit international, d'assurer l'acheminement sûr et sans entrave de l'assistance alimentaire internationale. Les responsabilités des organisations internationales et la nécessité de leur coordination pour fournir des secours alimentaires en temps voulu sont également mentionnées.

40. De nombreuses contributions traitent de questions relatives au commerce international. Le rôle du commerce dans la lutte contre la pauvreté et la nécessité de poursuivre la libéralisation du commerce international des produits agricoles sont mentionnés. L'impact parfois négatif du système actuel d'échanges internationaux de denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire nationale est rappelé: concurrence déloyale, exportations subventionnées, chute des prix des produits primaires et accès limité aux marchés des pays développés. Certaines contributions demandent que les Lignes directrices reconnaissent le droit des pays à définir leurs propres politiques, à prélever des droits sur les produits importés et à accorder des subventions ciblées pour concrétiser le droit à une alimentation adéquate, ou bien plaident en faveur de l'intégration du droit à une alimentation adéquate, en tant que principe fondamental, dans divers accords de l'OMC ou encore suggèrent que l'agriculture ne soit pas soumise aux règles de l'OMC. Certaines contributions réclament une réforme des règles du commerce international en faveur des petits producteurs. Les ressources génétiques sont également mentionnées, pour proposer qu'elles soient déclarées patrimoine de l'humanité et que les règles du commerce international ne limitent pas les droits dont elles font l'objet. Les droits de propriété intellectuelle devraient être limités pour protéger la diversité génétique.

VIII. Suivi international

41. Plusieurs contributions soulignent que les Lignes directrices devraient inclure des procédures et des mécanismes internationaux permettant de suivre l'application du droit à une alimentation adéquate au niveau national. La plupart reconnaissent que ces mécanismes doivent

être complémentaires et ne doivent pas faire double emploi avec des mécanismes en place. Le rôle effectif ou potentiel de mécanismes existants comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est souligné. Une contribution suggère qu'un rapport annuel sur les progrès accomplis soit établi et soumis au CSA et à la Commission des droits de l'homme.

IX. Structure proposée

42. Il est proposé que les Lignes directrices soient structurées comme suit:

- préambule
- nature
- principes généraux et définitions
- application au niveau national
- suivi et recours nationaux
- situations de conflit
- rôle de l'État au niveau international, rôle des organisations internationales
- acteurs autres que les pouvoirs publics, principes applicables aux entreprises privées
- suivi

43. Les quatre premières sections font l'unanimité, tandis que des avis divergents sont exprimés à propos des autres sections. Celles-ci pourraient être présentées comme des sections indépendantes ou bien relever de la quatrième rubrique (application au niveau national). Au sein des principales sections des Lignes directrices, les questions pourraient être organisées, le cas échéant, en fonction des trois niveaux d'obligations énumérées dans l'Observation générale 12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels: respect, protection et réalisation (facilitation et application). La possibilité de se référer aux concepts établis en matière de sécurité alimentaire (disponibilité, accès et utilisation) pour orienter le processus est également évoquée.

Appendice 1: Contributions dont il est fait état dans le rapport de synthèse

Contributions de membres

1. Brésil
2. Communauté européenne
3. États Unis
4. Norvège
5. Suisse

Contributions de parties prenantes

6. Fair Food
7. Ius Primi Viri International Association (IPV)
8. Contribution commune Société civile Nord-Sud
9. Justice et paix - (Groupe d'ONG allemandes)
10. Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique (MIJARC)
11. Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
12. Coalition ONG ougandaise
13. Universidad Politécnica de Valencia, Centro de Estudios Rurales y de Agricultura Internacional (CERAI-Espagne)
14. Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation
15. Programme alimentaire mondial
16. Organisation mondiale de la santé

Supplément au rapport de synthèse
sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes
(IGWG RTFG 1/2 Sup.1)

I. Introduction

Il a été demandé au Secrétariat d'établir un résumé des contributions fournies par écrit ou oralement au Groupe de travail après la réception des contributions écrites utilisées pour préparer le rapport de synthèse. Lors de l'examen de ces contributions³ et le débat qui s'est tenu le 24 mars 2003, on a constaté que l'essentiel des questions soulevées avait déjà été repris dans le rapport de synthèse. Il a donc été décidé que ce supplément au rapport de synthèse mettrait en lumière les questions qui n'ont pas été reprises ou qui ont été insuffisamment développées dans le rapport de synthèse. La structure et la numérotation utilisées dans ce supplément sont conformes à celles employées dans le rapport de synthèse.

III. Champ d'application

Une définition du droit à une alimentation adéquate devrait être fournie sous cette rubrique. Le droit à une alimentation adéquate devrait comprendre le droit à l'eau potable et le droit à l'eau d'irrigation.

V.1 Approche intégrée

Le paragraphe 19 devrait aborder la question du bien-être nutritionnel en tant que question connexe mais plus globale, représentant l'objectif final.

On a noté la nécessité de tenir compte tout particulièrement des petits producteurs.

Le même paragraphe devrait également souligner à quel point il importe de protéger la biodiversité agricole (comme prévu dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) en vue de la concrétisation du droit à une alimentation adéquate.

V.3 Stratégies nationales détaillées

Au sixième point centré du paragraphe 23, il faut également mentionner les groupes vulnérables.

On a souligné qu'il importe d'analyser en détail les causes de l'insécurité alimentaire.

Un nouveau point centré doit être ajouté pour mentionner la nécessité de la recherche.

V.6 Meilleures pratiques

On a souligné l'importance de l'identification des meilleures pratiques.

VI. Situations de conflit

Les Directives devraient souligner la nécessité de prévenir les conflits.

Nouveau point (X)

Un nouveau point devrait être introduit, suggérant de soumettre les directives à l'Assemblée générale des Nations Unies pour approbation.

³ Membres: Bénin, Mali, Suisse Annexe, Ouganda; Observateurs: Coopération internationale pour le développement et la solidarité, FIMAR, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, contribution commune de la Société civile Nord-Sud Annexe, Comité permanent de l'ONU pour la nutrition.

Second supplément au rapport de synthèse
sur les contributions reçues de gouvernements et de parties prenantes
(IGWG RTFG 1/2 Sup.2)

I. Introduction

Ce second supplément reflète les débats qui ont eu lieu lors de la séance du matin du 25 mars 2003, avant l'examen par le Groupe de travail intergouvernemental des points de convergence et de divergence entre les délégations. Il met en lumière les questions qui ne sont pas couvertes dans le rapport de synthèse ou qui ont été insuffisamment développées. La structure et la numérotation utilisées dans ce supplément sont conformes à celles employées dans le rapport de synthèse.

II. Objectif

En réponse à des questions posées quant à la nécessité et l'utilité des directives volontaires, plusieurs délégations ont réaffirmé qu'elles s'intéressaient à un instrument de ce type, dont elles avaient besoin.

III. Champ d'application

Plusieurs interventions ont été faites concernant l'utilité de la définition du droit à une alimentation adéquate, tel qu'il est énoncé dans l'Observation générale 12.

Il a été noté que tous les membres du Groupe de travail intergouvernemental n'étaient pas parties au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, mais que cela ne devait pas nécessairement empêcher les parties à ce Pacte d'élaborer des instruments facilitant l'application des obligations qui y étaient prévues.

IV. Principes

On a également souligné l'importance d'une approche axée sur les droits pour la lutte contre la faim, par opposition à une approche purement fondée sur la sécurité alimentaire. Une approche axée sur les droits donne aux populations concernées les moyens de revendiquer leurs droits.

V. Mesures à prendre au niveau national pour assurer le droit à une alimentation adéquate

Certains participants ont souligné la nécessité d'adopter des mesures concernant le droit à une alimentation adéquate des citoyens pauvres et d'accorder l'attention voulue aux questions d'emploi et de revenu.

D'autres ont souligné que l'agriculture biologique avait un rôle à jouer dans la concrétisation de la sécurité alimentaire.

Plusieurs délégations ont à nouveau mentionné la nécessité de recours juridique en cas de violations du droit à une alimentation adéquate. Il a été suggéré que les directives énoncent des critères pour l'identification de telles violations. On a souligné le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans le suivi de l'application du droit à une alimentation adéquate au niveau des pays.

VII. Dimension internationale

Plusieurs interventions ont porté sur les facteurs internationaux ayant une incidence sur l'aptitude des pays à concrétiser le droit à une alimentation adéquate, ainsi que sur d'autres questions ayant une dimension internationale. Il a été souligné que la principale responsabilité en la matière incombe aux gouvernements nationaux.

Nouveau point (X)

Il a été suggéré de soumettre les Directives à l'Assemblée générale de l'ONU et à la Conférence de la FAO pour approbation. Il a été proposé que les directives constituent la base d'un prochain instrument contraignant.